



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA SOCIETE SESKO

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à toutes les ventes de produits conclues par SESKO auprès d'acheteurs professionnels. Les présentes conditions générales de ventes sont expressément agréées et acceptées par l'acheteur qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance. En conséquence le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces conditions générales de vente, représentant l'ensemble des stipulations applicables aux ventes conclues par SESKO, à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues, émis par SESKO, et qui n'ont qu'une valeur indicative. SESKO se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification qu'il juge utile à ses produits et de modifier sans avis préalable les modèles définis dans ses prospectus et catalogues.

### CLAUSE DE DEVIS ET COMMANDES

Nos devis sont valables un mois à partir de leur émission. Passé ce délai, ils peuvent être modifiés en fonction des conditions économiques. Toute commande passée après ce délai, devra être actualisée s'il y a lieu. Nous conservons intégralement la propriété intellectuelle de nos projets qui ne peuvent être remis à des tiers ou exécutés sans autorisation préalable. Dans tous les cas, il appartient aux clients de vérifier le contenu des offres remises et de s'assurer qu'elles correspondent à leurs besoins, aux conditions d'emploi prévues et aux conditions de pose du chantier.

Toute commande adressée à SESKO est réputée inexistante si elle n'est pas écrite et confirmée par l'acheteur. La preuve de son existence est le devis signé portant la mention « bon pour accord » qui est et restera la seule pièce engageant SESKO dans la vente des menuiseries aluminium/acier.

Toute commande annulée ou résiliée ouvre droit pour SESKO au recouvrement des frais engagés pour des travaux partiellement exécutés et le prorata des profits correspondants, étant ci précisé que tous les projets, études et documents de toute nature rattachés à la commande restent la propriété de SESKO et devront lui être restitués sur simple demande.

### CLAUSES DE PAIEMENTS

Nos menuiseries, étant fabriquées exclusivement sur commande, le paiement s'effectue suivant les conditions particulières indiquées. Sauf dérogation écrite, aucun escompte ne pourra être accordé en cas de paiement de facture à une date antérieure à la date d'échéance stipulée.

Toute commande doit, pour être enregistrée, être accompagnée d'un acompte équivalent à 40% du devis. SESKO se réserve le droit de refuser toute commande reçue sous une autre forme. Toute commande vaut acceptation des présentes conditions de ventes et autorise SESKO à utiliser les éventuelles photographies du chantier à des fins commerciales.

Si Sesko n'accepte pas la modification ou la résolution, les acomptes éventuellement versés ne seront pas restitués.

Le solde à la hauteur de 60% devrait être réceptionné sur le compte bancaire de SESKO au moins 3 jours ouvrables avant la date prévue de l'expédition. Dans un cas contraire, la société SESKO se réserve le droit de suspendre toutes les livraisons jusqu'à la date de réception des sommes dues.

### CLAUSE DE DELAIS, LIVRAISONS ET RECEPTION DE MARCHANDISES

Les délais prennent effet à partir de la date de réception de l'acompte et validation des plans de fabrication. Ces délais constituent une indication approximative de la date de livraison, sachant que chaque fabrication fait l'objet d'un lancement et d'un approvisionnement particuliers (vitrages, profils, accessoires, équipement supplémentaire). Leurs dépassements ne peuvent en aucun cas donner lieu à des pénalités, ni justifier l'annulation de la commande, ni prétendre au paiement différé et indemnité.

Nous serons déchargés de tout maintien de délai :

- dans le cas où les conditions de paiement prévues n'auraient pas été observées

- dans le cas où les renseignements nécessaires pour l'exécution de la fabrication et (ou) des travaux ne nous seraient pas donnés en temps utile et en cas de retard de nos propres fournisseurs, de casse ou d'accidents, événements fortuits, grèves, etc...

SESKO est en droit de suspendre l'exécution de ses prestations, en cas de retard dans les paiements dus par son client. Le délai d'exécution est prolongé d'autant. Nos clients sont liés par la date de livraison. Si celle-ci est retardée par leur volonté et que SESKO y consent, les marchandises seront emmagasinées et manutentionnées aux frais et risques de nos clients sans responsabilité pour SESKO. Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, même si l'envoi est fait franco, FOB ou CIF. Aucun retour n'est admis sans entente préalable. Les marchandises sont réputées réceptionnées et agréées départ usine ou entrepôt, même en cas de livraison par nos soins. Lors de leur arrivée au domicile du destinataire, il appartient au client ou à son représentant de connaître leur état avant de procéder au déchargement. Il est seul qualifié pour faire des réserves auprès du transporteur. Aucun retour ne sera accepté s'il n'a fait l'objet d'un protocole de retour sans accord préalable.

### CLAUSE DE GARANTIE

Nos menuiseries font l'objet d'une garantie de deux ans à compter de la livraison, sauf dans les cas de négligence, fausse manœuvre ou mauvais entretien de la part de l'acheteur ou encore en cas de force majeure.

Cette garantie est strictement limitée à l'échange pur et simple en nos ateliers des pièces reconnues défectueuses, sans indemnité d'aucune sorte pour frais de main oeuvre de démontage, remontage, immobilisation, etc... Les interventions au titre de la garantie ne sauront avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci.

Tout le ferrage (gâches et pièces amovibles) est garanti pendant 12 mois. Les défauts, les détériorations, provoquées par l'usure naturelle ou par un accident extérieur (montage erroné, utilisation anormale, entretien défectueux) ou encore par une modification du produit non prévue ou spécifiée par SESKO, sont exclus de la garantie.

### CLAUSE DE RECLAMATION

Toute réclamation de quelque nature que ce soit, doit nous être effectuée par lettre recommandée dans un délai maximum de sept jours après réception de la marchandise. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en compte. Toute réclamation devra être formulée par écrit et adressée au SESKO Sebastian Serwin – Lubiatów 12 – 55330 Miękinia – POLOGNE. Afin de traiter au mieux votre demande, la réclamation doit être accompagnée de vos références (numéro de contrat/devis, description détaillée de la réclamation, photos).

SESKO s'engage à répondre dans un délai de 5 jours ouvrables à réception du courrier.

### CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

La marchandise reste notre propriété jusqu'au paiement intégral du prix de vente. Le transfert de propriété des marchandises vendues n'interviendra qu'après parfait paiement des factures.

### CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

De convention expresse entre les parties, le présent contrat est régi et soumis au droit polonais.

Tout litige relatif à l'exécution, l'application ou la cessation des obligations du contrat ainsi que des présentes conditions générales de vente qui ne pourra donner lieu à un règlement amiable, sera soumis à la juridiction compétente dans le ressort du siège social de la société SESKO.

